

POLITIQUE MUNICIPALE NO. P-025

POLITIQUE AU SUJET DES TARIFS DES HONORAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

1. BUT

La politique a pour but de mettre en place une politique qui va permettre à l'administration de définir les tarifs demandés par la municipalité.

2. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

- 2.1 Les tarifs des honoraires comme décrits à l'Annexe P-025A fait partie intégrante de la politique.

3. ABROGATION ET ADOPTION

- 3.1 Cette politique remplace toute autre politique reliée aux tarifs des honoraires de la municipalité.
- 3.2 La politique au sujet des tarifs des honoraires de la municipalité fut adoptée en conseil le 2 octobre 2017 ayant la résolution N° 2017-100.

Serge Léger
Maire

Stéphane Dallaire
Secrétaire-greffier

ANNEXE P-025A

PHOTOCOPIE

- Copie0.25\$ par copie
- Copie en couleur1.00\$ par copie

TÉLÉCOPIEUR

- Prix par page envoyée (local)1.00\$ par page
- Prix par page envoyée (interurbain)2.00\$ par page
- Prix par page reçue1.00\$ par page

TERRAIN DE BALLE

- Baseball mineur0.00\$
- Baseball adulte (inclut éclairage).....250.00\$ par équipe
- Tournois200.00\$ par équipe

ARRÊTÉ MUNICIPAL N^O 4B – CONTRÔLE DES CHIENS

- Immatriculation5.00\$

TVH INCLUSE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N^O A-016 – COLPORTEURS, MARCHANDS
AMBULANTS ET VENTES-DÉBARRAS**

- Permis de colporteur100.00\$
- Permis de marchand ambulant100.00\$
- Permis pour ventes-débarras0.00\$

ARRÊTÉ MUNICIPAL N^O A-004 – SYSTÈME D'ÉGOUTS

- Nouvelle construction ou bâtiment.....2 000.00\$
- Rebrancher au système d'égouts
 - avant la fin de la période d'approbation (1 an)0.00\$
 - après la période d'approbation500.00\$
 - suite d'avoir coupé le service500.00\$
- Lotissement à l'intérieur d'une subdivision desservie
par le système d'égout et dont la ligne d'accrochage est
déjà apportée à la ligne de propriété. (Maçon, Thaddée-à-Sam,
Dora, Denis, Broussard/Arluppe, Donelle)500.00\$
- Branchage, avant la date limite établie par le conseil,
à un nouveau système installé par la municipalité100.00\$
(pour les 3 premières années)
- Pénalité pour débiter sans permisla moitié du coût du
permis en plus du coût du branchement
- Certificat d'égouts30.00\$

TVH INCLUSE

FRAIS DE LOCATION – SALLES À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

- Organisme à but lucratif25.00\$ dépôt
remboursé 10\$ si tout est
correct et clé est retournée
- Organisme à but non lucratif25.00\$ dépôt
remboursé si tout est
correct et clé est retournée
- Organisme provenant de l'extérieur
de la municipalité75\$ dépôt
remboursé 25\$ si tout est
correct et clé est retournée

FRAIS DE LOCATION – PLAGES DE L'ABOITEAU

- Mariage sur plage ou balcon extérieur550.00\$ + 100.00\$ dépôt
- Mariage sans réception350.00\$
- Rencontre de famille / événement spécial550.00\$ + 100.00\$ dépôt

À noter qu'aucune location du 1^{er} juillet au 15 août.

FRAIS DE LOCATION – CAGES D'ANIMAUX

- Frais25.00\$ dépôt
remboursé si la cage est retournée

ARRÊTÉ MUNICIPAL N^O A-003 – CARRIÈRES

- Permis d'excavation500.00\$

TVH INCLUSE

POLITIQUE MUNICIPALE N° P-011 – LOCATION DE L'ARÉNA

- Réception de mariage, anniversaire ou autre600.00\$ (résident)
800.00\$ (non résident)

- À but lucratif600.00\$ (résident)
800.00\$ (non résident)

- À but non lucratif300.00\$ (résident)
(si tout est nettoyé) 500.00\$ (non résident)

- Sports à l'intérieur 50.00\$ l'heure (adulte)
(même journée) 40.00\$ l'heure (jeunes) – 1^{ière} heure
20.00\$ l'heure (jeunes) – 2^e heure
10.00\$ l'heure (jeunes) – 3^e heure

À noter que le service de la cantine durant une activité doit être opéré par un groupe local.

POLITIQUE MUNICIPALE N° 014-89 – LOCATION DE L'ARÉNA

- Chaise5.00\$ par chaise
80% soit retourné si tout est correct

- Table50.00\$ par table
80% soit retourné si tout est correct